

## **Le front du refus.**

**Liste récapitulative de ceux qui ont produit des documents officiels (dont nous avons eu copie): délibérations, décisions, motions, soutiens...**

### **contre l'implantation d'un incinérateur à Thiviers**

Copie des documents ( déposés légalement ) est adressée à Monsieur le Préfet.

- **La Chambre d'agriculture**
- **Syndicat Mixte pour le développement du Pays Isle-Auvézère :**  
cinq cantons = ( **54 communes** ) représentés par leurs Conseillers Généraux :

Motion prise **à l'unanimité des présents**

- Canton de Thiviers
- Canton d' Excideuil
- Canton de Lanouaille
- Canton de Jumilhac
- Canton de Hautefort
- **Chambre d'Agriculture / CRDA du Périgord-Limousin**, représentant les dix cantons du Nord département. (Avec engagement de la profession à accompagner tout projet alternatif).
- Le bureau du **Parc Naturel Régional Périgord-Limousin**, ( à l'unanimité des votants)
- **Le Syndicat d'Adduction d'eau de la Vallée de l'Isle ( A.E.P).**
- **Fédération de Dordogne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques. ( AAPPMA)**

### **Communautés de communes**

- **Communauté de communes du Pays Thibérien**
  - Thiviers, Cognac, Lempzours, Nantheuil, St Jean de Côte, St Martin de Fressengeas, St Pierre de Côte, St Romain et St Clément, Vaunac, Nanthiat
- **Communauté de communes du Pays de Jumilhac le Grand :**
  - La Coquille, Jumilhac le Grand, St Jory de Chalais, Chalais, St Paul la Roche, St Pierre de Frugie, St Priest les Fougères
- **Communauté de Communes « Pays de Lanouaille »**
  - Dussac, Angoisse, Lanouaille, Paysac, St Sulpice d'Excideuil, St Cyr les C, Sarlande, Sarzac, Savignac-lédrier.
- **Communauté de Communes « les villages truffiers »**
  - Sorges, Agonac, Ligueux, Sarliac, Négrondes, Cornille (dont une lettre du Maire)
- **Communauté de communes de Champagnac en Périgord**
- **D'autres communautés de communes voisines nous ont assuré de leur soutien et nous ont adressé des courriers :** Brantôme, St Pardoux, Mareuil..

### **Communes ayant adressé séparément une motion.**

- Dussac, Négrondes, St Romain et St Clément, St Martial d'Albarède, Sarlande, St Paul La Roche, St Jean de Côte, Nanthiat, Vaunac, Nantheuil, Lempzours, Milhac de Nontron, Négrondes, Lanouaille, Savignac-Lédrier, Sulpice d'Excideuil, Thiviers

Sarrazac, St Martin de Fresseingéas, St Saud, Cognac/Isle, Sorges, Champagnac de Bélair.

### **Responsables politiques**

- dominique Mortemousque, sénateur.
- Frédéric de Saint Sernin
- Pierre Giry, maire de Nontron, Conseiller Régional
- Guy Duvivier , Maire de Brantôme

## **La « Marche pour la Vie » du 1 mars 2003 à Thiviers**

Liste des élus qui ont défilé en tête des 4000 opposants au projet d'incinérateur à Thiviers et qui se sont fait connaître ou que nous avons reconnus.

- Frédéric de Saint Sernin : député
- J.P Boucher : conseiller Général du canton de Thiviers
- Michel Jaccou : Maire de Thiviers
- **Les Maires de la communauté de Communes du Pays Thibérien, leur adjoints et les conseillers municipaux.**
- Michel Moyrand , Conseiller Régional
- Michel Debet, Vice –président du Conseil Général
- Christian Mazières Conseiller Général de Champagnac de Bélair
- Colas, Maire et Conseiller Général et maire de Saint Pardoux la Rivière
- Karp, Conseiller Général de Jumilhac le Grand
- De Courcel, Conseiller Général de Mareuil,
- Madame Bercheny , Présidente du Parc ; Bernard Vauriac, et J.L Filieul, vice-Présidents du Parc.
- les Maires de la Coquille, Miallet, Saint-Sulpice d'Excideuil, St Martial d'Albarède etc...
- De très nombreux élus des cantons voisins : Savignac les Eglises, Champagnac de Bélair, Saint Pardoux la Rivière , Jumilhac, Lanouaille, Excideuil.
- Des responsables agricoles : Eric Chassagne de la FDSEA , Christian Chastenet de la CRDA.
- Patric Labrousse des Verts

De nombreuses personnalité, empêchées , et excusées, n'ont pas pu nous rejoindre.

D'autres personnalités étaient venues en famille et ont souhaité faire la marche avec les leurs, dans l'anonymat.

### **Synthèse des délibérations.**

**Les délibérations récusent le choix du site de Thiviers, comme tout autre site en zone rurale en Dordogne. Elles sont l'expression des élus, elles ont été dûment déposées à la Sous-Préfecture.**

**La motion votée par la commune de Thiviers a souvent été un texte de référence pour débattre et délibérer. Nous en joignons copie en annexe.**

### **Les procédures dénoncées.**

- Choix du site décidé sans concertation,
- La décision d'étude de faisabilité a été prise alors que le nouveau Plan Départemental n'a pas été encore discuté.
- Toute démarche du SMD 3 devra être mûrement réfléchie et menée en étroite concertation avec tous les pouvoirs publics (locaux, départementaux, nationaux). Il est inadmissible que le projet se matérialise en « a parte » ;

### **L'image**

- « La force de la Dordogne est son image, essayons de cultiver cette image, y compris dans la gestion des déchets » (Chambre d'Agriculture).
- Cette installation n'est pas en cohérence avec le projet de territoire dans lequel se sont engagées les communes adhérentes du Parc (PNR).

### **Les labels, les certifications**

- Thiviers concentre 80% de la viande sous label, toute une activité d'abattage et de transformation... Mais c'est aussi une capitale agro-alimentaire, notamment pour l'élevage, après Bergerac pour le vin. (Chambre d'Agriculture).

### **Notre dernière chance économique : le tourisme**

- Le tourisme est une part importante de l'économie locale.
- L'image de marque de notre territoire : le Périgord Vert s'oriente vers un « tourisme de nature » dans un cadre protégé.

### **Le choix du site de Thiviers a été décidé sans études économiques, sociales environnementales.**

- L'implantation de l'incinérateur n'a pas fait l'objet d'études approfondies dans le respect des perspectives de développement durable du territoire (PNR). En effet, le dossier du SMD 3 n'est pas étayé de données concrètes, chiffrées, objectives, (les annexes manquent).
- Il n'y a pas eu d'études comparatives pour d'autres scénarios.

### **Transport : gaspillage financier pour le département.**

- Faire traverser le département à la plus grosse masse de déchets est une aberration économique et écologique : il faudra transporter 89% des déchets (ceux du Sud et du Centre) ! Non respect du « principe de proximité ».

### **Valorisation sacrifiée**

- Pour la valorisation énergétique, il est essentiel de se rapprocher d'un marché.

### **Les solutions alternatives et complémentaires**

- Toutes les solutions, en matière de traitement, adaptables à un département rural n'ont pas été étudiées. Le CRDA s'engage à accompagner certaines alternatives à l'incinération.

### **Choix de vie des populations rurales;**

- La Dordogne reste un département où la plupart de ceux y vivent et ceux qui s'y installent l'ont choisi pour une qualité de vie en rupture avec le monde industriel.

### **Le mauvais choix du site**

- L'infrastructure routière n'est pas adaptée au trafic forcément induit par ce genre d'activité.
- Risques sismiques (tirs de mine des carrières à 300m : charge moyenne : 1,5 tonnes d'explosif).
- Pollution des eaux captées pour la consommation en aval de Thiviers (côté versant de l'Isle, côté versant de la Côte),

## **Santé publique**

- Dans l'état actuel de la science il n'y a aucune certitude sur l'innocuité des rejets atmosphériques, les avis des experts sont partagés (déclaration signée de tous les représentants des professions médicales, paramédicales et vétérinaires du Pays Thibérien)

## **Aujourd'hui, avec ceux qui nous soutiennent, nous jugeons irrationnelle et inconséquente l'implantation d'un incinérateur en zone rurale.**

### **Motion de la communauté de communes du Pays Thibérien :**

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays Thibérien n'avait pas souhaité prendre de position à priori sur l'éventuelle implantation d'un incinérateur sur le territoire communautaire. Nous pensions qu'il était plus responsable d'attendre le temps de la concertation.

Malgré cela, le SMD3 a décidé unilatéralement de choisir d'emblée le site de THIVIERS pour effectuer une étude de faisabilité, sans consultation préalable des élus concernés. Une telle attitude nous amène à réagir, car ce n'est pas l'idée que nous avons de la concertation.

Bien que conscients des nombreux problèmes liés aux traitements des déchets et de l'intérêt collectif,

- Nous déplorons cette décision alors même que le nouveau Plan Départemental n'a pas encore été discuté,
- Nous pensons que l'option rail-route, posée depuis le départ comme préalable et qui a induit le choix du site, n'est pas une évidence à l'échelle d'un département comme la Dordogne,
- Nous nous étonnons de la logique économique qui conduit à transporter les déchets de zones à forte production vers des zones à faible production,
- Nous pensons que la valorisation énergétique n'aura pas de débouchés justifiant de telles installations dans notre région,
- Nous considérons que l'infrastructure routière n'est pas adaptée au trafic forcément induit par ce type d'activité,
- Nous dénonçons les risques sismiques liés à l'implantation d'un équipement sensible près du site des carrières de THIVIERS,
- Nous dénonçons le risque de pollution par les eaux de lavage des famees, du bassin de la Côte qui alimente par le Syndicat d'adduction d'eau de la Chapelle Faucher, près de 10 000 personnes,
- Nous nous inquiétons des conséquences négatives à moyen ou long terme :
  - Sur la santé de nos concitoyens et sur l'agriculture locale,
  - Sur le tourisme et l'économie de notre territoire,
  - Sur l'image de marque de notre territoire,
  - Et plus généralement sur l'environnement et le cadre de vie.

En conséquence, le Conseil Communautaire se déclare opposé à l'unanimité, à l'implantation d'un incinérateur en Pays Thibérien.



